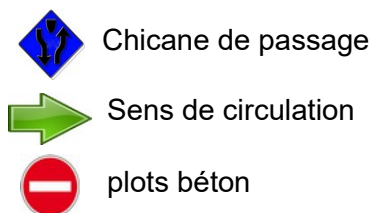


Pour vivre une belle braderie



6h – 7h30 : Installation

- Pour rentrer rapidement sur le site, mettez votre ticket devant votre pare-brise au point contrôle
- Respectez le sens de circulation
- Roulez à vitesse réduite 10km/h



7h30 : Fermeture du point d'entrée véhicules. Sortie des véhicules de la zone de braderie. Après 7h30, l'installation peut se faire à pied.

7h45 : Mise en fourrière. Aucun véhicule ne peut stationner sur le site.

8h00-13h00 : ouverture au public

13h00 Désinstallation

Rassemblez vos déchets, **pensez à vous munir de sacs poubelle.**

Réouverture de la chaussée en sens unique :

- Respectez le sens de circulation
- Roulez à vitesse réduite 10km/h
- la circulation habituelle est rétablie après la suppression des plots béton.

La braderie, c'est sympa si :

- Je reste courtois avec les bénévoles
- Je laisse mon stand propre



Merci de respecter ces consignes obligatoires, le cas échéant, nous serons contraints de prévenir les autorités compétentes.

Nous vous souhaitons une belle braderie
L'Ass'Haut de Mons

Braderie 2019

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Ass'Haut de Mons organise la braderie du Haut de Mons le dimanche 16 juin 2019, de 8h à 13h00.

Vous vous engagez à observer et respecter le règlement intérieur de la braderie librement consultable sur le site de l'Ass'Haut de Mons.

L'attribution des emplacements ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

Vous devez respecter le déroulement décrit au dos de ce règlement. Pour rappel :

- Aucun véhicule ne peut entrer dans le périmètre de la braderie à partir de 7h30 et jusqu'à 13h00.
- Aucun véhicule n'est autorisé à stationner ou à circuler au sein du périmètre de la braderie entre 7h45 et 13h00.

Vous devez respecter la délimitation de l'emplacement attribué.

Vous ne pouvez occuper un autre emplacement sans autorisation des organisateurs de la braderie.

La vente de marchandises neuves est interdite sur la braderie. Toute propagande politique ou religieuse est interdite. Les associations non déclarées lors de l'inscription seront exclues de la braderie.

Les stands d'artisans, de commerçants professionnels ou d'entreprises sont interdites sur la braderie (sauf riverains).

Vous devez respecter votre environnement (voie publique, mobilier urbain, végétation, espaces privés). Des toilettes sont à votre disposition au 108 rue De Gaulle. Merci de respecter cet endroit et de veiller à sa propreté.

Des espaces permettant l'accès aux commerces et aux distributeurs de billets doivent rester libres. Ils sont signalés au sol.

Par votre inscription à la braderie, vous acceptez, sans réserve, ce présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement de la manifestation et ce sans recours ni indemnités